



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements de santé

Question écrite n° 48169

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'accueil des personnes âgées admises en long séjour dans les hôpitaux publics. Il souhaiterait savoir quelles mesures envisage le Gouvernement afin d'améliorer les conditions d'accueil de ces patients et si, au titre de ces mesures, figure une meilleure prise en compte des besoins en kinésithérapie des personnes âgées, ou le développement de la formation à la technique dite de « l'humanité ».

Texte de la réponse

Engagée en 2006, la réforme des unités de soins de longue durée prendra pleinement effet en 2010. Elle améliore les conditions de prise en charge des personnes âgées. Fondée sur la partition des capacités et des financements en fonction des profils pathologiques objectivés par des coupes transversales dites « coupes PATHOS », cette réforme va adapter l'allocation de ressources et les organisations en fonction du caractère sanitaire ou médico-social des unités pour mieux répondre aux besoins des personnes accueillies. Les 40 000 lits d'USLD maintenus dans le champ sanitaire disposent d'un abondement de crédits de 180 MEUR sur trois ans, qui permettra d'améliorer la continuité des soins, notamment la dispensation de soins médicaux techniques importants, dont les actes de rééducation. La formation continue des personnels hospitaliers constitue un critère de qualité de la prise en charge des personnes âgées dans les unités de soins de longue durée. En 2008, plus de 30 000 personnels hospitaliers en charge des personnes âgées ont pu ainsi bénéficier d'une action de formation continue, dispensée par 672 organismes et instituts de formation. Ces formations sont inspirées de méthodes de formation variées et connues dans le domaine de la gériatrie (Resident Assessment Instrument, validation, sophrologie, programmation en neurolinguistique, formation dite « humanitude », etc.) et sélectionnées par les établissements ou par l'association nationale pour la formation du personnel hospitalier (ANFH). Ces formations, quelles que soient leurs inspirations, sont toutes fondées sur le respect et la dignité de la personne soignée. Elles sont d'une grande importance car elles permettent d'améliorer de façon significative la qualité de la relation soignants/patients.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48169

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4164

Réponse publiée le : 26 janvier 2010, page 898